AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP -1-6-66 510828

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION MENSUELLE Imprimerie de la Station Rhône-Alpes
Directeur-gérant: L.BOUYX

ÉDITION DE LA STATION RHONE - ALPES
(AIN, ARDECHE, DROME, ISERE, LOIRE, RHONE, SAVOIE, HAUTE-SAVOIE)

Régisseur de recettes de la Protection des Végétaux. 4, place Gensoul - LYON.
C. C. P. : LYON 9.430-12 TÉLÉPHONE (78) 37-20-56

ABONNEMENT ANNUEL
15 F

Lisez sur l'enveloppe de ce bulletin le numéro de votre région

1er supplément au bulletin N° 68 de Mai 1966

18 Mai 1966

VIGNE

AVERTISSEMENTS

BLACK-ROT (zones contaminées) - MILDIOU - Le traitement conseillé par le bulletin précédent devra être renouvelé soit dans les premiers jours après une précipitation importante, soit, à défaut de cette précipitation, au plus tard 10 jours après ce traitement précédent en raison de la croissance rapide.

TORDEUSES DE LA GRAPPE - Le premier traitement préventif en toutes régions, pourra encore être appliqué jusqu'au 20 mai, faute de quoi un traitement curatif pourra encore être efficace jusqu'au 27 mai.

ARBRES FRUITIERS

AVERTISSEMENTS

TAVELURE DU POMMIER - Aux altitudes les plus élevées, appliquer un nouveau traitement 12 à 14 jours après le précédent et ne le renouveler dans les mêmes délais (ou plus rapidement en cas de forte pluie) qu'en cas d'apparition de taches entre temps.

TAVELURE DU POIRIER - Dans les vergers où aucune tache ne sera apparue aux dates suivantes - Ardèche au sud du Doux et Drôme au sud de la Drôme: le 27 mai - Autres régions: le 24 mai. Les traitements à 12 jours d'intervalle pourront être suspendus à partir de ces dates et jusqu'à nouvel avis. Dans le cas contraire, continuer à suivre la cadence indiquée dans le bulletin du 10 mai.

BACTERIOSE DU NOYER - Appliquer un traitement cuprique à la chute des châtons.

ANTHRACNOSE DU CERISIER - Le premier traitement ne devra être renouvelé qu'en cas de retour à un temps pluvieux.

CARPOCAPSE SUR POMMES ET POIRES - Le premier traitement devra être appliqué entre le 24 et le 27 mai dans les régions suivantes: AIN: 46 et 119 - ARDECHE: 141, 142, 143, 145, 147 et 152 - DROME: 121, 122, 124, 125, 130, 131, 132, 133 et 134 - ISERE: 101, 103 et 121 - LOIRE: 12 - RHONE: 24 et 26 - SAVOIE et HTE SAVOIE: néant.

MOUCHE DE LA CERISE - Le traitement doit se placer à partir de maintenant, mais dès que les premiers fruits commenceront à virer au rouge (ou au blanc sur les variétés blanches) c'est à dire dès réception dans les régions les plus chaudes.

INFORMATIONS MARAICHERES ET LEGUMIERES

TEIGNE DU POIREAU - Nous conseillons d'effectuer lors du repiquage un pralinage avec trempage des plants pendant 15 minutes dans une bouillie contenant 25gr/hl d'une poudre mouillable à base de parathion.

DORYPHORE & PUCERONS - Il convient dès maintenant de surveiller l'apparition des larves et de leur appliquer rapidement un traitement à l'aide d'un des produits de la liste. En cas de présence de pucerons, choisir un produit également efficace contre ces derniers.

L'Inspecteur de la Protection des Végétaux: A.PITHIOUD

Le Contrôleur chargé des Avertissements Agricoles: P. LATARD

P442